

cassements provenant des trois taxes pendant la même période sont estimés comme il suit: taxe personnelle, 52 millions, taxe sur les sociétés, 48 millions; et taxe de vente, 135 millions; soit un total de 235 millions.

Le nombre de ceux qui, au Canada, avaient 70 ans ou plus en 1952 est estimé à 682,000. Certains ne seront pas admissibles faute d'un séjour au pays insuffisant et d'autres peuvent ne pas demander la pension.

Le programme est administré par le directeur national de la Sécurité de la vieillesse du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social par l'entremise des dix bureaux régionaux chargés du paiement des allocations familiales. Les deux programmes sont administrés en grande partie par le même personnel.

Ceux qui recevaient une pension à la fin de 1951 en vertu de la loi des pensions de vieillesse de 1927 ont été portés sur les listes de la pension universelle à compter de janvier 1952, sans démarche supplémentaire de leur part. D'autres font leur demande au directeur régional dont le bureau est situé dans la capitale de leur province. Le directeur régional pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest a son bureau à Ottawa. Dans certaines provinces, les bénéficiaires de pensions de vieillesse reçoivent des suppléments.

## 2.—Statistique de la sécurité de la vieillesse, par province, janvier, février et mars 1952

Province ou territoire et mois	Pensionnaires	Pensions servies (brutes)	Province ou territoire et mois	Pensionnaires	Pensions servies (brutes)
		\$			\$
<b>Terre-Neuve—</b>			<b>Manitoba—</b>		
Janvier.....	14,056	562,240	Janvier.....	36,144	1,445,760
Février.....	14,097	565,920	Février.....	37,351	1,502,040
Mars.....	14,177	569,160	Mars.....	37,826	1,525,840
<b>Île-du-Prince-Édouard—</b>			<b>Saskatchewan—</b>		
Janvier.....	6,162	246,480	Janvier.....	35,622	1,424,880
Février.....	6,279	253,880	Février.....	36,316	1,470,480
Mars.....	6,338	255,440	Mars.....	37,153	1,510,400
<b>Nouvelle-Écosse—</b>			<b>Alberta—</b>		
Janvier.....	33,547	1,341,880	Janvier.....	35,194	1,407,760
Février.....	34,169	1,373,600	Février.....	35,895	1,444,240
Mars.....	34,832	1,420,240	Mars.....	36,637	1,485,080
<b>Nouveau-Brunswick—</b>			<b>Colombie-Britannique—</b>		
Janvier.....	24,044	961,760	Janvier.....	69,325	2,773,000
Février.....	24,382	985,280	Février.....	70,825	2,853,960
Mars.....	24,540	988,840	Mars.....	72,225	2,922,360
<b>Québec—</b>			<b>T. du N.-O. et Yukon—</b>		
Janvier.....	135,265	5,410,600	Janvier.....	377	15,080
Février.....	138,146	5,598,640	Février.....	401	16,600
Mars.....	139,954	5,638,000	Mars.....	406	16,760
<b>Ontario—</b>			<b>Canada—</b>		
Janvier.....	227,864	9,114,560	<b>Janvier.....</b>	<b>617,600</b>	<b>24,704,000</b>
Février.....	233,774	9,523,480	<b>Février.....</b>	<b>631,635</b>	<b>25,588,120</b>
Mars.....	238,925	9,700,680	<b>Mars.....</b>	<b>643,013</b>	<b>26,032,800</b>

## Sous-section 3.—Assurance-chômage et Service national de placement

En 1940, subordonnement à une modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement fédéral a reçu plein pouvoir dans le domaine de l'assurance-chômage et a adopté la loi sur l'assurance-chômage, créant un régime national d'assurance-chômage, qui est exposé au chapitre XVIII.